## **ACTIVITÉS SPORTIVES**



# COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

## Réunion du Mardi 25 Octobre 2022

Présents: MM. BES, VIDAL, LE GALL, ZAFRA, Mme NOVELLI

Excusées: Mmes RAOUX, WIDORSKI

Assiste à la séance : Mme BERNARD

## RAPPEL: STATUT FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL

## Titre 1 SECTION 1 ARTICLE 1.1

1. L'association dite "Fédération Française de Football", fondée le 7 avril 1919 par transformation du "Comité français interfédéral" créé en 1906, et reconnue d'utilité publique par décret en date du 4 décembre 1922, comprend des groupements sportifs dénommés Clubs ayant pour but principal ou accessoire de faire pratiquer le football.

La Fédération et ses organes déconcentrés, en tant qu'organes chargés d'une mission de service public déléguée par l'Etat, défendent les valeurs fondamentales de la République française et doivent mettre en œuvre les moyens permettant d'empêcher toute discrimination ou atteinte à la dignité d'une personne, en raison notamment de son sexe, son orientation sexuelle, son origine ethnique, sa nationalité, sa situation géographique, sa langue, sa situation sociale, son apparence physique, ou ses convictions politiques et religieuses.

Par ailleurs, le respect de la tenue règlementaire et la règle 50 de la Charte olympique assurent la neutralité du sport sur les lieux de pratique.

A ce double titre, sont interdits, à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci :

- tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical,
- tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale,
- tout acte de prosélytisme ou manœuvre de propagande.
- toute forme d'incivilité.

Toute personne contrevenant à ces dispositions fera l'objet de poursuites disciplinaires et/ou pénales.

## **CORRESPONDANCE**

**CO CABANNES**: Lu et pris note de votre forfait général pour vos seniors F à 11 et inscription en seniors à 8 F après les brassages en poule Espoir

AS VALAYANNAISE : Nous avons bien reçu la copie de votre courrier de remerciements

FCF MONTEUX : Pris note de votre engagement U15F à 8

## **SECTEUR CHAMPIONNATS**

#### **CHAMPIONNAT U18 F**

Le match **n° 25251226 : US CADEROUSSE / US TOURAINE** du 15/10/2022 se jouera le 26/11/2022 (NOUVEAU REPORT)

#### **CHAMPIONNAT SENIORS F A 8**

### **POULE B:**

Le match n° 25163418 : E. GORDES / E. SUD LUBERON du 16/10/2022 se jouera le 06/11/2022

#### **CHAMPIONNAT U13F A 8**

#### POULE D:

Le match N° 25250414 : AS RASTEAU / Etoile D'AUBUNE du 22/10/2022 se jouera le mercredi 9 novembre 2022, 14h30



<sup>\*</sup>POUR LES CHAMPIONNATS SENIOR F A 11, SENIOR F A 8, U18F ET U15F LA FMI EST OBLIGATOIRE. EN CAS DE PROBLEME DE CONNEXION FAIRE UNE FEUILLE DE MATCH PAPIER A TELECHARGER SUR FOOTCLUB ET FAIRE UN RAPPORT SOUS 48H AU DISTRICT.

<sup>\*</sup>POUR LE CHAMPIONNAT U13F REMPLIR FEUILLE DE MATCH PAPIER ET LA RENVOYER SOUS 48H AU DISTRICT